ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 100101

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur cinquante usines chinoises qui vont bientôt s'installer à Châteauroux sur une même zone économique. Certes, nous pouvons être séduits par les 4 000 emplois liés à cette arrivée mais de nombreuses craintes sont aussi soulevées. En effet, cette arrivée nous rappelle aussi les derniers déboires du petit village de Toscane : Prato. Ce dernier est devenu une immense zone industrielle occupée quasi exclusivement par des ateliers chinois. Survivant difficilement à la concurrence de ces sociétés qui vendent "*made in* Italy" tout en utilisant du tissu en provenance de Chine, de nombreuses entreprises italiennes ont été contraintes de fermer. De plus, dans ce cas précis, 17 000 travailleurs clandestins ont été pour le moment dénombrés au coeur même des entreprises chinoises toscanes. Enfin, le flux de cette main-d'oeuvre illégale est géré présentement par la mafia. Au regard du village de Prato, il demande s'il aurait des précisions à lui apporter concernant les modalités d'implantations de ces cinquante usines chinoises à Châteauroux, et si nous ne pourrions pas nous inspirer de l'exemple italien afin de prévenir toutes ces dérives économiques, migratoires et sécuritaires.

Texte de la réponse

Le projet d'installation d'entreprises chinoises à Châteauroux est encore en phase de réflexion. La Communauté d'agglomération castelroussine (CAC) conduit des négociations étroites avec des industriels de nationalité chinoise, lesquels, soucieux d'accroître leurs exportations dans les pays d'Europe, voient dans la position centrale de Châteauroux et ses équipements (aéroport régional avec forte capacité de fret, autoroute gratuite A20, voie ferrée, ZAC disposant de terrains disponibles), une opportunité d'atteindre cet objectif. L'essentiel du projet viserait à créer une plate-forme logistique où seraient assemblés des éléments semi-finis venus de Chine par avion et destinés à être commercialisés en Europe et en Afrique du Nord. À l'occasion de la visite du président chinois sur le territoire français, en novembre 2010, les partenaires économiques de l'Indre ont organisé une conférence de presse à Paris pour médiatiser le projet. À cette occasion, une maquette virtuelle a reproduit une vue d'ensemble du projet. On peut y voir différents parcs : externalisation informatique, biotechnologies, industrie du design, énergies propres, centre de recherche, campus universitaire... Les 100 premiers hectares de la future zone d'activité commerciale susceptible de recevoir ces entreprises ne seront équipés qu'en 2012. Cependant et en dépit de l'absence de précision quant aux entreprises qui s'installeraient, rien ne laisse penser qu'il pourrait s'agir, à l'instar de l'expérience du village de Toscane Prato, d'ateliers de confection recourant au travail clandestin. Les acteurs locaux comme les services de l'État suivent avec attention ce projet et sauront être vigilants sur tous les aspects du projet et notamment sur la qualité et la pérennité des emplois au moment de leur création effective. Ainsi, 80 % de la main-d'oeuvre, sur 4 000 emplois, devra être « locale ». Il est prévu que les entreprises seront choisies d'un commun accord entre le Gouvernement chinois et la SDFEC. Les négociations entre la communauté d'agglomération castelroussine (CAC) et la Fédération nationale des entreprises chinoises sont conduites par la Société sino-française de développement économique de Châteauroux (SFDEC), société française créée pour ce projet et dont le siège est à Châteauroux. Elle est constituée à 60 % de capital chinois et 40 % de capital français. Une coordination

interministérielle menée au niveau national sera nécessaire si ce projet devait prendre l'ampleur qu'il ambitionne afin de s'assurer de sa bonne réalisation dans le respect des règlementations applicables.

Données clés

Auteur : M. Georges Mothron
Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100101
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1421
Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9588